



DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE POUR TRAVAUX

à faire parvenir en mairie 8 jours avant la date de début des travaux à : demande.voirie@clunly.fr
(aucune autorisation ne sera délivrée si le délai de 8 jours n'est pas respecté)

Demandeur :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Travaux au profit de :

Adresse des travaux :

Coordonnées de la facturation :

Sollicite l'autorisation d'occuper la voie publique pour :

- Ouverture d'une tranchée de mètres linéaires
- Dépôt de matériaux
- Stationnement de véhicules de chantier (3,30€ par place par jour à partir du 8^e jour)
- Installation d'un échafaudage dem xm (2€ par m² par jour à partir du 8^e jour)
- Création d'un accès sur la voie communale
- Rétrécissement de chaussée
- Barrer la rue

Détail des travaux

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Couverture/zinguerie | <input type="checkbox"/> Devanture |
| <input type="checkbox"/> Ravalement de façades | <input type="checkbox"/> Branchement réseaux |
| <input type="checkbox"/> Aménagements intérieurs | <input type="checkbox"/> Sondages |
| <input type="checkbox"/> Ouvertures | <input type="checkbox"/> Autres : |

Du au

Rappel : toute occupation du domaine public est soumise à facturation à partir du 8^e jour des travaux suivant la délibération n° 2022-087 du 14 décembre 2022. En cas de facturation, la fin réelle des travaux doit être renseignée à la Police municipale au 03 85 59 89 96.

Autorisation d'urbanisme délivrée :

- Oui Non

Date :

N° de l'autorisation :

Fait à le

Signature du demandeur :